

Vous travaillez dans le secteur de l'équitation ?
Vous voulez vous spécialiser...

BREVET PROFESSIONNEL JEPS

ACTIVITÉS ÉQUESTRES MENTION ÉQUITATION

EN CONTINUE OU PAR APPRENTISSAGE



Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports Activités Équestres, Mention Équitation, remplace le Brevet d'État d'Éducateur Sportif (BEES 1). Il atteste des compétences indispensables à l'exercice du métier de moniteur d'équitation.

● **Objectifs :**

L'UFA de la Haute-Somme vous propose un Brevet Professionnel JEPS Activités Équestres Mention Équitation qui répond aux besoins des professionnels.

L'objectif de former de bons animateurs adaptés à la demande des clubs ne doit pas faire oublier la complexité du métier et l'importance pour le futur moniteur d'acquérir une solide culture équestre associée à un niveau technique suffisant pour lui permettre d'être efficace : ceci est toute l'ambition de cette formation.



● **Conditions d'admission :**

Cette formation s'adresse aux cavaliers motivés par l'enseignement, titulaires :

- ▶ Du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).
- ▶ Des EPEF (Exigences Préalables à l'Entrée en Formation) délivrées par la Direction Régionale de la Jeunesse des Sport et de la Cohésion Sociale.
- ▶ Du galop 6 (niveau G7).

Il faut avoir un employeur ou un tuteur (selon statut) dans un établissement équestre disposant :

- ▶ D'un maître d'apprentissage BEES1, BEES2 ou BPJEPS de plus de 3 ans d'expérience.
- ▶ De 50 licenciés minimum allant du débutant au G7, permettant d'acquérir les connaissances théoriques et pédagogiques nécessaires à l'acquisition des Unités Capitalisables correspondantes.
- ▶ D'une cavalerie permettant d'acquérir les habiletés demandées en pratique équestre.

Plusieurs formules proposées suivant les différents profils:

- ▶ En apprentissage (statut salarié) : La formation, d'une durée de 840 heures en organisme de formation sur 2 ans, est ouverte aux personnes âgées de 16 à 30 ans, désireuses de travailler dans le milieu de l'équitation.
- ▶ En formation continue (statut stagiaire) : 817 heures en organisme de formation et 558 heures en entreprise de septembre à juin.

CFPPA—UFA
de la Haute-Somme
Pôle hippique



Rue de la Poste
BP 10453
80800 Ribemont-sur-Ancre

Tél. 03 22 40 30 93
Fax. 03 22 40 30 90

www.haute-somme.fr
mail: cfppa.peronne@educagri.fr



Perspectives et débouchés :

- ▶ Conduire des projets d'animation, d'initiation et de perfectionnement des activités équestres
- ▶ Animer et encadrer différents publics aux pratiques équestres de loisirs jusqu'aux premiers niveaux de compétition
- ▶ Participer aux soins et à la valorisation de la cavalerie
- ▶ Participer à la gestion et à l'organisation des structures équestres



Contenu de la formation :

- ▶ 4 unités capitalisables transversales (communes à tous les BP JEPS)

Être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle UC1

Être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative UC2

Être capable de préparer un projet ainsi que son évolution UC3

Être capable de participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité UC4

- ▶ 3 unités capitalisables de la spécialisation Équestre

Être capable de préparer une action d'animation équestre UC5

Être capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation équestre UC6

Être capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités équestres UC7

- ▶ 2 unités capitalisables de la mention Équitation

Être capable de conduire une action éducative en équitation UC8

Être capable de maîtriser les techniques liées aux activités équestres UC9

- ▶ 1 unité capitalisable d'adaptation à l'emploi

Adaptation de la formation au secteur professionnel UC10

En partenariat avec :

CFAAD de la Somme

CFAA • 80

CFA agricole de la Somme

**Conseil Régional
des Hauts-de-France**



facebook

Formation BPJEPS à Ribemont sur Ancre 80

